

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2018

	Page
1. Appel.....	45
2. Approbation de l'ordre du jour.....	45
3. Approbation du PV du 6 septembre 2018.....	45
4. Démission.....	46
5. Assermentations.....	46
6. Communications de la Présidente.....	47
7. Communications de la Municipalité.....	47
8. Préavis n° PR18.14PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 450'000.- au crédit d'investissement de CHF 1'670'000.- accordé dans le cadre du préavis PR13.21PR concernant le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement : « une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils ». Rapporteur : M. François GILLET Rapporteur de minorité : M. Christian GIROUD.....	48
9. Préavis n° PR18.15PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019. Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	57
10. Préavis n° PR18.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 5'982'000.- pour les travaux de réalisation de la « phase 1 » du projet de chauffage à distance CAD-STEP. Rapportrice : Mme Céline EHRWEIN NIHAN.....	64
11. Propositions individuelles et interpellations.....	65
11.1 Une Interpellation de Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO (Clinique dentaire).....	65
11.2 Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Accessibilité à roulettes du Pont de Gleyres).....	67
11.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Conflit intergénérationnel à la Villette).....	69
11.4 Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Collection de partitions à donner).....	72
11.5 Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Plan directeur de la mobilité douce).....	73
11.6 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Devoirs accompagnés).....	75
11.7 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Objectif logement).....	77

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 octobre 2018

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Sylvie HOFSTETTER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Marie-Christine BERNEY, Aude BRIAND, Marceline MILLILOUD, Laurent GILLIARD, Marc NICODET, Philippe PAVID, Paul-Arthur TREYVAUD et Julien WICKI.

Membres absents :

MM. les Conseillers : François ARMADA et Nuri HAJDARI

Membres présents	90
Membres excusés	8
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 6 SEPTEMBRE
2018**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 septembre 2018** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSION

En date du 20 septembre dernier, le courrier suivant nous a été adressé :

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,*

Suite à de nouveaux projets dans ma vie, je suis contrainte de quitter mon poste de Conseillère communale avec effet immédiat.

Je quitte ce Conseil en gardant de bons souvenirs à vos côtés. J'ai appris beaucoup de choses avec vous et je vous en remercie.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mme Maude TÜLLER.

Mme Maude TÜLLER a accédé à ce Conseil le 2 mars 2017, pour le Parti UDC.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Maude TÜLLER pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

5. ASSERMENTATIONS

Dans sa séance du lundi 24 septembre 2018, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la 2^e liste complémentaire de la liste du Parti Union Démocratique du Centre à Yverdon-les-Bains pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément aux articles 67 et 82 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les signataires de la liste déposée pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer la candidature suivante :

1. Monsieur Branislav TRAJCHEVSKI, né en 1959, carreleur

La démission de M. Zamir DUSHAJ, annoncée lors de notre dernière séance et celle de Mme Maude TÜLLER laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

M. Kassim PALANY, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois, né en 1972 et domicilié à l'avenue du Général-Guisan 13 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Zamir DUSHAJ.

M. Branislav TRAJCHEVSKI, premier et unique vient-ensuite de la 2^e liste complémentaire de la liste du Parti Union Démocratique du Centre Yverdon-les-Bains, né en 1959 et domicilié à la rue des Chaînettes 24 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Maude TÜLLER.

Je prie MM. Kassim PALANY et Branislav TRAJCHEVSKI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Kassim PALANY et Branislav TRAJCHEVSKI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Catherine CARP.

M. Kassim PALANY : « Je le promets »

M. Branislav TRAJCHEVSKI : « Je le promets »

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante. En fait, j'en suis sûre.

Par l'intermédiaire de mes scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre que notre collègue et amie Mme Cinzia GALLI RATANO a perdu cette année quatre membres de sa famille proche, dont son père ce printemps.

Mme la Conseillère, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Présidence CAIMM

Dans sa séance du 1^{er} octobre dernier, la Commission des affaires immobilières a nommé à sa présidence Mme Anne GILLARDIN GRAF.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

Tout d'abord, une communication de M. Olivier JAQUIER, président de la Commission des finances.

Puis :

- Une Interpellation de Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO
- Deux Questions de M. le Conseiller Martin LOOS
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de la communication CO18.09 concernant un dépassement attendu du crédit d'étude pour le projet de réaménagement de la Place d'Armes.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

8. PRÉAVIS N° PR18.14PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE CHF 450'000.- AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'670'000.- ACCORDÉ DANS LE CADRE DU PRÉAVIS PR13.21PR CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FERMETURE DÉFINITIVE DE LA PLACE PESTALOZZI AU TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ ET DE SA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT : « UNE ZONE 30 KM/H DANS LE QUARTIER VALENTIN-JORDILS ».

*Composition de la commission***RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS GILLET****RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. CHRISTIAN GIROUD**

Mmes et MM. les Conseillers Hélène PERCEVAL, Emilienne WAGNIERE remplaçant Roland VILLARD, Jean-François CAND, François GILLET, Christian GIROUD, Brian OOSTERHOFF et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité de la commission, M. François GILLET ne donne lecture que des conclusions du rapport de majorité.

M. Christian GIROUD souligne que la fermeture de la Place Pestalozzi au trafic automobile ainsi que les mesures d'accompagnement dans le quartier Valentins-Jordils sont très satisfaisantes. Elles confèrent au centre-ville un caractère plus convivial et améliorent la tranquillité des usagers et habitants. Ces mesures répondent adéquatement aux motions déposées en 2003 et 2007 par les Conseillers Cédric PILLONEL et Sylvain PITTET.

Si nous tenons pour importantes la sécurité et la tranquillité des habitants et usagers du cœur historique d'Yverdon, l'installation de plusieurs bornes amovibles antiterroristes dans le centre-ville paraît être une mesure exagérée, inadéquate et trop coûteuse.

L'amélioration de la signalétique, actuellement peu visible, ainsi que la présence plus marquée de la police de proximité dans le centre historique devrait suffire à dissuader les quelques automobilistes indisciplinés.

Dans un proche futur, certains trottoirs pourraient également être supprimés, afin de rendre au secteur un aspect plus piétonnier et plus convivial.

À ce jour, selon la Municipale du Service de sécurité publique, aucune directive cantonale n'impose l'installation de bornes antiterroristes. L'appréciation du danger est du ressort des autorités municipales en fonction du contexte international et régional.

Aucune donnée statistique des plaintes concernant la circulation au centre-ville n'existe. La liste des amendes pour infraction routière au centre-ville pour l'année 2017, demandée, n'a pas été fournie.

Le coût des bornes escamotables antiterroristes, leur entretien, les ennuis en cas de panne, les risques d'accident en cas de montée intempestive du plot au passage d'un véhicule (30 accidents à Genève en 2017, à ma connaissance 600 dans la ville de Bordeaux en 2012) paraissent bien chers payés et compliqués pour un bénéfice somme toute réduit.

La gestion des bornes est en outre rendue difficile en raison du grand nombre d'ayants droit qui seraient susceptibles et/ou autorisés à pénétrer au centre-ville. En cas d'incompréhension entre le conducteur et la personne gérant les bornes à distance via un interphone et une caméra, cette dernière devra se déplacer sur les lieux pour vérifier le bienfondé de la demande d'accès.

Le dispositif composé de 5 bornes antiterroristes ne donne qu'une illusion de sécurité tout en accréditant l'idée peu rationnelle d'un risque concret imminent d'attentat. D'une part, parce que le dispositif sera incomplet avec la possibilité de passer par la rue de l'Ancienne Poste ou la Ruelle du Collège, d'autre part parce qu'en cas de menace avérée, le dispositif devra sans doute être complété par des mesures traditionnelles plus sûres comme des plots en béton ou des véhicules lourds positionnés en travers. Pour rappel, les crash-tests montrent que ces bornes, en général, résistent tout au plus à un camion lancé à une vitesse d'environ 50 km/h.

Anticiper des actes terroristes dans un modeste chef-lieu régional de 30'000 habitants, alors que ceux-ci concernent les grandes métropoles de pays impliqués dans des conflits et ayant un passé colonial, est une mesure exagérée.

Certes, le risque zéro n'existe pas. Pour rappel, en 2001, un homme déguisé en policier, avait fait feu sur les membres du Parlement du canton de Zoug, tuant 15 députés et conseillers.

Le dispositif envisagé accroît aussi les risques pour les nombreux établissements et sites sensibles, comme les terrasses de la rue de la Plaine ou le marché sur la promenade Auguste Fallet, situés en dehors du périmètre protégé.

Si le nombre d'attentats à la voiture-bélier est en hausse ces dernières années, les armes à feu restent de loin le mode opératoire le plus meurtrier. Pour rappel, en Suisse on a environ 27 armes pour 100 habitants ce qui est énorme, bien entendu aux Etats-Unis c'est plus, 125 armes pour 100 habitants, par comparaison. Mais les attaques à l'arme blanche qui déjouent les protections offertes par les bornes antiterroristes sont devenues récemment un mode opératoire tristement fréquent dans les opérations terroristes à faible coût logistique. Ce qu'on appelle des attentats « low cost ».

Les programmes de prévention de la violence implémentés dans les écoles et centres de formation permettent d'endiguer les comportements violents à la source. Ils mériteraient plus de soutien.

La lutte contre la précarité qui pousse les miséreux à la révolte et aux pires excès permet de mieux juguler les comportements violents.

En ville d'Yverdon-les-Bains, la sécurité des citoyens serait concrètement mieux améliorée en corrigeant les lacunes des réseaux piéton et cycliste. Par exemple, avec un peu plus de CHF 10'000.-, on crée ou corrige un passage pour piéton à ma connaissance.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

En ce qui concerne ce projet d'équipement de bornes escamotables, j'ai une réflexion à partager avec cette assemblée, et deux vœux à émettre dans ce débat.

Tout d'abord de l'opportunité dans le contexte actuel de poser ou pas des obstacles amovibles afin de protéger notre population contre des actions malveillantes.

Dans le contexte actuel, chacun est libre de prendre sa zapette et de passer sur une autre chaîne quand des actes de violence occupent son écran TV au moment des nouvelles quotidiennes, et l'indisposent. Libre aussi à chacun d'ignorer ces faits se passant à quelques centaines ou à plus d'un millier de kilomètres de sa petite ville.

Non, Mesdames et Messieurs, qu'on le veuille ou pas, la Suisse n'est pas une île.

Un des partis dont est issu le rapport de minorité qui nous est présenté ce soir - donc celui qui refuse les bornes escamotables censées protéger les rues ou places les plus fréquentées de notre Ville - ce parti, l'UDC - ne cesse dans les divers étages parlementaires de ce pays de demander des mesures de sécurité plus affirmées, de requérir le renvoi dans leurs pays de ceux qui se font les auteurs de violence, ou qui se signalent par des propos ou attitudes effrayantes - issues d'un fanatisme sans scrupule, sans respect de la vie humaine.

Bien sûr, comme simple citoyen, comme simple citoyenne, chacun-e - notamment autour de la table du bistrot ou dans son cercle d'amis - est libre d'émettre son avis sur les moyens de protection à mettre en place ou pas dans son environnement coutumier, ou de les décrier.

Par contre, au moment où cette personne a accepté de faire partie des autorités, elle a la responsabilité – elle a le devoir de donner à celles et ceux qui sont chargés de maintenir cette sécurité de la population des moyens appropriés aux menaces qui se font jour.

Nous sommes aujourd'hui dans ce cas et au moment où l'autorité municipale propose cet aménagement du centre historique - qu'on ne fait pas pour quelques mois mais sur la durée - il est évident qu'on doit adapter celui-ci à tous les objectifs sécuritaires de l'opération. C'est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

J'ai deux vœux à émettre concernant le préavis qui nous est présenté.

Le premier vœu concerne l'interphone installé pour la demande d'ouverture du secteur annulé par une borne escamotable :

L'usage – par exemple lors de l'installation et le déroulement de la Fête Eau Lac - de la borne escamotable du quai de Nogent, est parfaite, car sur demande, elle est abaissée au préalable sur demande du comité d'organisation et en permanence s'il le faut.

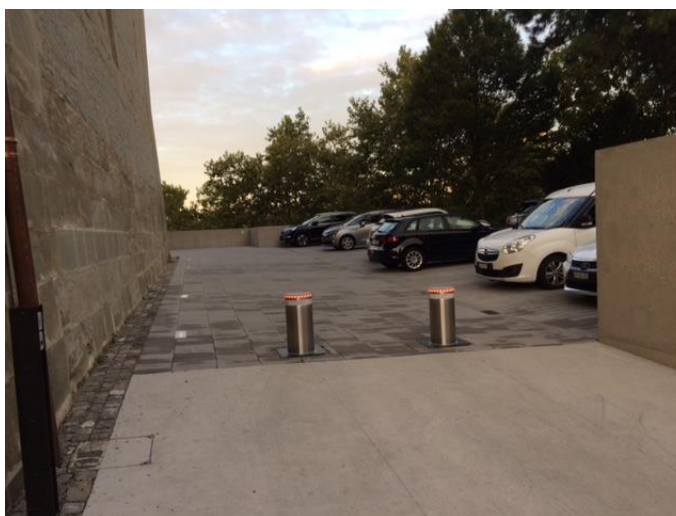
Par contre, si vous avez des personnes du quatrième âge à convoier durant un weekend « normal » jusqu'au débarcadère pour prendre le bateau LNM, c'est une autre histoire : à maintes reprises le numéro de téléphone de la police indiqué sur la borne téléphonique vous prie de rappeler le lundi aux heures de bureau !

J'émet donc le vœu que ce numéro de téléphone utile pour demander d'abaisser les bornes escamotables à poser au centre-ville soit relié en permanence à la police intercommunale.

Deuxième vœu. Je reprends ce qui est écrit au haut de la page 8 du préavis, « la borne escamotable est équipée de bandes réfléchissantes et de LED clignotantes pour une visibilité optimale lors de la montée/descente de la borne ».

Afin d'éviter des accidents de nuit, je voudrais m'assurer que les bornes prévues à Yverdon seront équipées en permanence d'un éclairage à leur sommet afin qu'elles soient visibles à tout moment des piétons quand elles seront levées et pas seulement quand elles sont en mouvement.

En exemple, vous voyez sur l'écran ce qui est installé au centre de Lausanne, à proximité du Château cantonal.



Merci de tenir compte de ces deux vœux.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors concernant ce préavis, le groupe UDC en a discuté, malgré qu'une majorité le soutienne, nous avons décidé de laisser la liberté de vote sur cet objet et donc vous entendrez des avis différents de l'un ou l'autre des membres. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

En novembre 2013, nous avons voté le préavis PR13.21PR à une forte majorité. Je présidais la commission du préavis. Cette séance fut particulièrement houleuse et on y parla beaucoup de places de parc et très peu de bornes escamotables et le préavis a passé la rampe facilement. Aujourd'hui pour des raisons expliquées dans le préavis, on revient par nécessité sur ces bornes escamotables qui n'avaient pas fait problème en 2013. Mais voilà, il y a dépassement et cela dérange beaucoup de monde.

Il y a un point qui me dérange à l'heure actuelle, c'est celui qui touche précisément à l'aspect sécuritaire appelé nouvel enjeu de ces bornes escamotables. À mon avis, ce Conseil n'est pas nécessairement le lieu pour parler de points qui devraient dépendre de spécialistes auxquels nous confions le soin de veiller, dans le secret souvent, à notre sécurité. On ne va pas dire au renard que l'on vient de mettre des poussines dans le poulailler et on ne lui indique pas où il y a un trou dans le treillis.

À mon avis, nous devons avoir de la continuité dans ce Conseil, il y a cinq ans nous avons voté pour un projet global d'aménagement qui comportait les bornes escamotables, il en manquait une certes, aujourd'hui même, je pense que nous devons aller au bout de ce projet, ne serait-ce que pour contribuer à la joie définitive de M. Cédric PILLONEL, que j'avais considéré comme heureux il y a cinq ans en arrière et qui ne peut encore toujours pas l'être pleinement.

Donc je vous invite à suivre la Municipalité et à voter ce crédit, même s'il me fait mal au ventre qu'il ait une fois de plus un dépassement.

Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'étais membre de la commission qui a siégé au préavis PR17.29PR, préavis retiré par la Municipalité, car elle a été critiquée dans le rapport de la commission et elle savait qu'elle perdrait la partie devant le Conseil. Il est évident que la Municipalité avait agi avec sagesse.

Lors de ce préavis, j'avais posé plusieurs questions portant notamment sur des données statistiques des plaintes concernant la circulation au centre-ville, une liste des amendes pour infraction routière au centre-ville, l'utilité de ces bornes sachant que Mme la Municipale nous a assurés que la Commune serait souple dans leur utilisation.

Force est de constater qu'après plusieurs mois, la Municipalité n'a répondu à aucun des éléments ci-dessus. Sa seule réponse pour faire passer la pilule de ce dépassement de crédit est l'argumentation du terrorisme. Argumentation un peu surprenante venant d'une majorité PLR qui au niveau national ne s'est jamais occupée de terrorisme. Le PLR soutient-il renvoi des criminels étrangers ? Le PLR soutient-il le retrait de permis de séjour aux personnes soutenant le terrorisme ? Le PLR lutte-t-il contre l'islamisme et son financement en Suisse ? Nous le voyons bien, la priorité du PLR n'est pas la lutte contre le terrorisme, mais que ce Conseil accepte une fois de plus un dépassement de crédit.

Bien sûr le risque zéro n'existe pas en matière de terrorisme, comme le mentionne le rapport de minorité, mais posons-nous la question du terrorisme sérieusement dans notre Ville : Nos écoles sont-elles protégées en cas d'attaque ? La place de la Gare est-elle protégée en cas d'attaque ? Notre Conseil communal est-il protégé en cas d'attaque ?

Je trouve malheureux d'utiliser le terrorisme comme prétexte, alors que ce sujet est éminemment

important et grave, comme il a été rappelé, et qu'il demande une approche plus globale. Je pense sérieusement qu'un plan complet doit être présenté par la Municipalité sur ce sujet. Personnellement, je dirai non à une politique de saupoudrage en matière de sécurité qui vise à nous faire passer systématiquement des dépassements de crédit.

Je demande à mon groupe et aux Conseillers de refuser ce préavis. Avec celui-ci, la Municipalité, une fois de plus, dépasse les bornes. Merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

La COFI s'est également plongée sur ce préavis au niveau financier uniquement. Il en ressort trois ou quatre éléments qu'on peut résumer comme ci :

- Premièrement, rentabilité de l'investissement. Elle n'est pas forcément démontrée, c'est clair, mais c'est vraiment difficile de le faire.
- Perte au niveau des revenus des amendes. Également difficilement chiffrable.
- Dernier point, coût de l'entretien et frais de fonctionnement de ces bornes.

Suite à ses divers échanges, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 3 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts salue la volonté de la Municipalité de finaliser sa réponse à la motion qui a été déposée, ça a été dit, en 2007, par les Conseillers Sylvain PITTET, encore ici, et Cédric PILLONEL. Pour rappel, cette motion avait pour but d'améliorer la convivialité du centre-ville, en transformant la Place Pestalozzi et le centre-ville en zone piétonne la majeure partie de la journée.

Les Verts aujourd'hui sont satisfaits du résultat et constatent que la Municipalité, ça a aussi été rappelé tout à l'heure, n'a pu fournir aucune indication sur la fréquence des non-respects aux règles de gens qui s'égareront éventuellement sur la place.

L'objectif, pour nous, de la motion nous apparaît donc aujourd'hui comme globalement atteint.

Les quelques débordements qui persistent peuvent, à notre sens, parfaitement être réglés par des mesures bien plus légères et surtout beaucoup moins coûteuses que l'installation de bornes antiterroristes :

1. Il faut d'abord limiter la vitesse à 20 ou 30 à l'heure dans les rues du centre. Aujourd'hui, il est encore possible d'y circuler à 50km/h.
2. Il faut aussi mettre en place une signalétique beaucoup plus claire pour marquer clairement l'entrée en zone piétonne. Aujourd'hui, la signalétique est plus que discrète, pour ne pas dire quasi invisible.

À cela s'ajoute que le groupe des Verts n'est pas convaincu par le remaniement sécuritaire du projet, et en cela on n'a pas tout à fait, vous le remarquerez, le même avis que les autres rapporteurs du rapport de minorité. Encore une fois, l'objectif de la motion était d'encourager le vivre ensemble et la convivialité. Nous ne sommes pas convaincus que ce n'est pas en nourrissant la peur que l'on combat la violence.

Le groupe des Verts s'opposera donc dans sa majorité au préavis qui nous est proposé aujourd'hui et vous invite à soutenir le rapport de minorité.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste a décidé de soutenir le rapport de majorité. En effet, je crois qu'il est temps maintenant de liquider, si vous me permettez ce terme, le problème. Cette place, ça fait maintenant cinq, six ans que nous parlons de la boucler, enfin de même que le centre historique.

Et ce que je peux déplorer, personnellement, c'est que le débat dérape sur la notion d'antiterrorisme. J'ai relu le préavis. Nulle part, j'ai vu dans ce préavis la notion de bornes antiterroristes. Ce qui a plutôt suscité le débat chez nous, au niveau du Parti socialiste, c'est le fait qu'il y a d'autres risques. Le risque de conducteur distrait, on en a vu un une fois qui a fini dans la vitrine du, ça s'appelait Cubanito à l'époque, je ne sais plus, le restaurant là. Par chance, il n'y avait personne d'assis à la table. Il est rentré dans la vitrine. Il peut y avoir une fois une personne qui roule à 50km/h sur le pont de Gleyres et qui passe tout droit par distraction sur la rue du Lac.

Donc ça, c'est des dangers bien plus réels que ce qu'on veut bien agiter comme notions de sécuritaire et antiterroriste. Donc c'est autour de ces notions que le Parti socialiste défend le préavis de la Municipalité.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

En effet, je crois que tout notre Conseil de manière unanime est très soucieux de la sécurité de nos concitoyens. La question qui se pose à nous c'est : nous sommes face à un très important dépassement du budget initial, nous sommes face à des enjeux de sécurité qui peuvent se trouver soit du côté terroriste, soit du côté de quelqu'un qui s'égaré, comme le disait le Conseiller DALL'AGLIO, mais aussi des piétons, des cyclistes qui se déplacent en ville et qui manquent d'infrastructures, qui manquent d'aménagements.

De mon point de vue, il serait beaucoup plus utile pour améliorer la sécurité de tous nos concitoyens dans leur vie de tous les jours, sans imaginer des événements assez peu réalistes et assez peu probables, d'investir le montant qui est inscrit au plan des investissements dans une amélioration des infrastructures pour la mobilité douce.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je crois que notre Ville et notre région ne sont pas du tout à l'abri du terrorisme, comme l'ont prouvé ces dernières années, vu qu'un émir de l'État islamique, encore actuellement dans la zone d'Alep, vient de notre région. Un autre terroriste a été arrêté dans les prisons en France pour une bonne quinzaine d'années. Il y a quelques années, un soir en ville, nous avons eu une attaque avec un véhicule sur un bar de notre Ville depuis la rue de l'Ancienne Poste qui heureusement aujourd'hui a des bornes.

Donc cette menace n'épargne pas les petites villes et on l'a encore vu dans les attentats à la voiture-bélier de manière récente, les terroristes frappent les « soft target » et ils attaquent toujours à l'endroit le moins protégé. Alors quand les grandes villes sont bien protégées, ça se déplace sur des petites villes.

Alors évidemment, on peut protéger, on peut se dire : on peut mettre des bacs ou des choses comme ça. Le problème des bacs, ça a été avéré notamment dans une attaque récente, c'est que les bacs se comportent comme des boules de pétanque quand un camion arrive et les gens se font faucher par les bacs.

Donc je crois aujourd'hui que, pour une somme relativement raisonnable, nous pouvons déjà diminuer un point fragile sur notre Ville qui est l'accès à la rue du Lac depuis le pont Bel-Air. Et donc je pense qu'aujourd'hui, c'est notre devoir de le faire.

De plus, je me vois mal m'associer à un rapport de minorité qui prétend que les armes sont le problème du terrorisme. Les armes légalement détenues dans ce pays, alors que l'Union européenne cherche à désarmer les Suisses. Je pense que le vrai problème du terrorisme n'est pas dans les citoyens honnêtes qui détiennent des armes. Je pense également que : Non, le problème du terrorisme et de la violence n'est pas la cause du capitaliste injuste et des inégalités. Et ce discours larmoyant de gauche, depuis vingt, trente ans, qui essaie de déresponsabiliser la criminalité. Les maux de ce monde ne sont pas causés par le capitalisme, merci.

Donc je vous invite à soutenir le rapport de majorité. Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Bien, beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais pas refaire l'historique de tout le préavis. Je pense qu'il a été largement vu, revu, puisqu'effectivement il a été retiré au mois de janvier.

Je rappelle quand même que c'est lors de la commission qui siégeait, je n'ai plus le numéro en tête, de l'ancien préavis, les Conseillers ont exprimé la possibilité de mettre des bornes sécurisées en disant qu'il y avait quand même maintenant des attentes de la part de la population et qu'effectivement le risque zéro n'existe pas.

Je ne parle même pas des attaques terroristes bien entendu. Je parle aussi de l'accident, comme cela peut se faire, de la personne qui fait simplement un malaise depuis le pont de Gleyres et qui va arriver à la rue du Lac en fonçant à 50km/h parce qu'elle appuie sur la pédale des gaz sans le vouloir parce qu'elle n'est pas bien. Alors effectivement, elle va s'écraser contre une borne, ce ne sera peut-être pas mieux, mais cela fera toujours moins de dégât que d'avoir X piétons qui sont fauchés par inadvertance.

Donc sans parler du plan catastrophe et terroriste, malgré qu'encore une fois le risque zéro n'existe pas, j'ai reçu pas plus tard qu'hier, donc je ne pouvais pas en parler à la commission, une étude des villes suisses pour vous dire que 29 villes suisses, donc les villes suisses c'est en tout cas de dix mille habitants, 29 villes suisses réfléchissent ou ont déjà pris des mesures pour justement lutter contre ce phénomène. Alors, ils parlent justement des bornes, il y a maintenant des espèces des râteaux, je ne sais pas comment expliquer ça, qui se mettent à l'entrée de rues et dont les pics se lèvent à des passages de certaines vitesses et tout, mais 29 villes sont en train de réellement réfléchir comment quand même lutter contre un phénomène qui pourrait arriver.

Alors bien sûr qu'on peut se dire Yverdon, ça n'arrivera pas, mais je crois qu'on fait partie des villes et qu'on ne peut pas exclure qu'il puisse arriver un jour ou l'autre quelque chose que je ne souhaite bien entendu pas.

Ce que je veux dire c'est qu'effectivement il y a eu un dépassement, je ne vais pas non plus me réétendre là-dessus. On a fait notre mea culpa. On l'a dit dans le rapport et tout, bien voilà, c'est arrivé. Moi, j'ai pris ce préavis en cours de route puisque tout était déjà lancé. Je vous rappelle que la demande a démarré en 2013, sauf erreur, on est aujourd'hui en 2018 et je pense qu'il est absolument temps qu'effectivement la fermeture de la Place Pestalozzi soit faite avec un peu plus de beauté que des barrières Vauban qui sont à tout moment poussées pour passer.

Il faut aussi voir l'esthétique. Le côté esthétique des choses, personne ne l'a relevé. Mais je pense qu'aujourd'hui on ne donne pas une carte terriblement accueillante de notre place où se déroulent énormément de manifestations. Et je pense que la Ville peut quand même, étant la deuxième ville du Canton aussi, se permettre d'avoir quelque chose d'un peu plus, je dirai, esthétique et joli que ces barrières Vauban qui sont mises ou alors des pots de fleurs, de temps à autre, notamment dans les manifestations.

Ce que vous avez aussi oublié de penser, c'est toute la manutention que cela donne quand il y a des manifestations importantes, ce qu'il ne sera plus le cas puisqu'il y aura les bornes, et c'est

juste un travail de fou pour les services aussi de chaque fois déplacer des kilos parce que ces pots de fleurs ne sont pas des simples pots de fleurs bien entendu qui pèsent quelques tonnes même et c'est une grosse manutention pour les services. Donc ça il faut aussi le voir, ça a aussi un coût de faire travailler tous ces gens.

Effectivement, quand la fermeture de la Place Pestalozzi a été demandée, cela avait été demandé qu'il ait des mesures d'accompagnement et les bornes faisaient partie de l'accompagnement pour fermer cette Place Pestalozzi. Alors certes, on en a rajouté une parce qu'on pensait que c'était quand même plus judicieux de les avoir dans toutes les entrées, ça ne sert à rien non plus que des camions puissent s'enfiler par une rue qui n'est pas fermée.

Et puis je peux vous dire, alors effectivement vous n'avez pas reçu de statistique au niveau des amendes et tout. Pourquoi ? Parce que les amendes d'ordre, ce qui est le cas pour les gens qui circulent sur la Place Pestalozzi, une fois qu'elles sont payées, elles n'existent plus et on ne peut pas vous dire dans quelle rue c'est arrivé. Donc je ne peux pas vous dire combien il y en a eu exactement de nombre sur la Place Pestalozzi. Ça peut faire partie d'autres amendes d'ordre. Donc on ne va pas vous raconter n'importe quoi. On ne peut pas aujourd'hui vous dire exactement combien il y en a eu.

Ce qui est certain, et les commerçants, je pense, peuvent vous le dire, il y a un gros trafic qui se fait par le biais de la rue du Four et tout. Et je peux vous assurer que, passant régulièrement sur la Place Pestalozzi, à tout moment il y a des véhicules et indépendamment des horaires de livraison. Je vous rappelle aussi que ça permettra d'avoir des horaires de livraison qui en sont des réels, parce qu'aujourd'hui n'importe qui s'enfile à n'importe quelle heure, indépendamment de savoir s'il y a du monde ou pas, des camionnettes peuvent passer, ils n'ont rien besoin de demander, ils s'y enfilent.

Donc tout ça pour réguler aussi toute cette situation sur la Place Pestalozzi et dans les rues Lac et Milieu. Je parle moins de la rue du Four puisque celle-ci sera aussi fermée bien entendu, mais elle a, pour le moment, une autorisation de trafic un peu plus ouverte, notamment pour les cycles. Je profite de rappeler que les cyclistes n'ont rien à faire à la rue du Lac et à la rue du Milieu, mais doivent passer par la rue du Four. Mais indépendamment de ça, ça va réguler quand même, et les piétons, et les passages cyclistes.

Quand on veut dire que cet argent, on pourrait le mettre pour la mobilité douce, je vous rappelle que vous avez tous reçu le plan des investissements où il y a un montant pour le Plan directeur de la mobilité douce, et je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. On est dans un autre contexte. Ici on parle de la sécurité et de fermer réellement ce centre-ville, et de le faire d'une autre manière qu'avec des barrières Vauban, et encore une fois, comme je l'ai dit, des pots de fleurs, tout à l'heure.

C'est vrai que ça a un coût supplémentaire, ça représente CHF 143'000.-, mais est-ce que ce coût supplémentaire n'en vaut pas la peine ? Je crois que la sécurité des citoyens n'a pas de prix, la vôtre non plus, enfin moi j'estime que CHF 143'000.- pour fermer le centre-ville adéquatement, rendre service aussi aux commerçants qui y travaillent, qui sont là tous les jours, bien je pense que ce n'est pas si cher payé que ça, et malgré tout, on peut éviter un risque qui, malheureusement, j'espère n'arrivera jamais.

Voilà ce que j'ai à dire pour le moment. Je ne sais pas s'il y aura d'autres questions, mais je crois que je vais m'arrêter là.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. La parole ne semble plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et abstentions.

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<u>M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :</u>
	À mon tour d'être content que ce préavis ait été voté, comme mon ancien collègue M. PILLONEL a été dit tout à l'heure.
	La question de fond, à mon avis, peut quand même toujours être posée, et quant à savoir si entre les différents services yverdonnois la transversalité entre les dicastères au niveau de la gestion des différents projets, a été depuis améliorée puisque le préavis le dit d'ailleurs très très bien et d'une manière très transparente, c'est visiblement là où le bas blessait, c'est-à-dire qu'il y a eu un manque de communication visiblement au tout départ du travail et des lancées d'offres pour tous ces travaux-là.
	Donc ma question est de savoir si la leçon a été peut-être discutée ou tirée par notre Municipalité.
	Merci de votre réponse.
	<u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u>
	La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.
	La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR18.14PR est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et abstentions.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à installer des bornes escamotables au centre-ville conformément au plan d'aménagement de la fermeture définitive de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé.
	<u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement additionnel de CHF 450'000.- sur le crédit d'investissement initial de CHF 1'670'000.- lui est accordé à cet effet.
	<u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.132000.13 « Pestalozzi-Zone 30 Valentin-Jordils » et amortie en 30 ans au plus.

9. PRÉAVIS
N° PR18.15PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019.

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER tient à signaler en préambule que le rapport a été établi par la Commission en amont de l'accord qui a été pris entre l'UCV et l'AdCV au niveau du partenariat Canton-Commune. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et pour le premier, ses alinéas.

*Discussion sur arrêté
d'imposition 2019*

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Article premier

Nous discutons ce soir du préavis sur l'arrêté d'imposition qui date du 4 juillet 2018 et sur lequel la Commission des finances a rendu son rapport le 3 septembre 2018.

Entretemps, un accord a été conclu le 10 septembre entre le Conseil d'État et l'UCV qui change la donne pour notre Ville. En effet selon cet accord, le Canton prendra en charge dès 2020 les frais des soins à domicile de l'AVASAD, ce qui représente une baisse d'entrées de 77 millions pour le Canton, dont une économie de 2.7 millions pour Yverdon.

Autre bonne nouvelle, dès 2019 une compensation de 50 millions a été négociée avec les communes en attendant la mise en œuvre du Projet Fiscal 17 d'ici 2020. L'administration cantonale des impôts sera chargée de calculer la répartition de ces 50 millions entre les communes, calculs qui seront validés par la COPAR. Mais on peut estimer de manière prudente qu'une somme de 1 à 1.5 million reviendra à Yverdon. Il semble également que la Ville est sur le point de toucher des revenus exceptionnels des actions du Centre Thermal qui n'ont pas été planifiés.

Le bateau financier vaudois se porte bien. Ceci grâce à un bon capitaine, mais aussi et surtout grâce à une classe moyenne qui rame, qui rame, mais reste en fond de cale. Aujourd'hui un accord a été passé afin que le Canton reprenne des charges des communes. Il est donc temps que les communes répercutent ces transferts sur les contribuables en allégeant leur fardeau fiscal.

Yverdon a le troisième coefficient d'imposition le plus élevé des villes de ce Canton et la deuxième valeur du point d'impôt la plus basse. Sachant que de l'argent va arriver du Canton et que la RIE III aura un faible impact sur notre Ville, vu la faible part de l'impôt sur les personnes morales dans nos entrées fiscales, il est temps de prendre un virage fiscal et d'entamer une inflexion de la fiscalité afin d'attirer des contribuables qui remonteront la valeur du point d'impôt. Etant donné que d'autres villes, avec un taux d'imposition bas, vont être plus touchées par la RIE III et vont devoir augmenter leurs impôts, le timing est idéal pour notre Ville afin d'obtempérer cette inflexion fiscale et de paraître du coup beaucoup plus attractive.

Je demande donc de ramener le coefficient d'imposition pour l'année 2019 à 75, soit une baisse de 1.5 point, et je demande à la Municipalité de prévoir une baisse supplémentaire de 1.5 point en 2020. 1.5 point représentant 1.2 million, la baisse sera donc compensée par les transferts de la convention du 10 septembre.

*Proposition amendement
alinéas 1, 2 et 3 de
l'article premier*

Donc formellement, je propose donc d'amender l'arrêté d'imposition 2019 en ramenant le coefficient d'imposition aux points 1, 2 et 3 à 75% au lieu de 76.5%.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Si je comprends l'effet d'annonce que peut avoir ce genre de déclaration, je ne peux bien évidemment pas partager le raisonnement de M. le Conseiller RAMCHURN.

En gros, il ne faut pas tout mélanger. Je vais vous dire pourquoi.

Si je commence par la RIE III. La RIE III va engendrer des pertes fiscales de 130 millions pour les communes vaudoises. Et donc évidemment devant cette perte annoncée, les communes vaudoises par le biais des associations de communes, l'UCV et l'AdCV, ont donc négocié, entamer des négociations avec le Canton de Vaud en disant et bien vu que le Conseil d'Etat a décidé de mettre en pratique la RIE III avant d'avoir la compensation au niveau fédéral, c'est donc un choix qui est unilatéral et qui est un choix du Conseil d'Etat, et bien ce n'est pas aux communes vaudoises d'en supporter les frais.

Et comment faire ? Alors, il y a eu de longues négociations, mais 50 millions de compensation par rapport aux 130 millions que cela va nous coûter, on ne peut pas dire que c'est un vrai cadeau. Donc la Ville d'Yverdon, par exemple, va perdre 3.6 millions dans cette histoire, soit l'équivalent de 5 points d'impôt. Normalement, à la base de la négociation que nous avons eue, que je dis « nous » parce que je fais partie aussi du comité de l'UCV, même si on n'est pas toujours d'accord, et bien à la base, c'était 77 millions qui étaient demandés dans la tractation avec l'Etat de Vaud. 77 millions c'est les 50 millions de la motion Mischler plus les 27 millions de la motion Wyssa.

Qu'est-ce que c'est que la motion Wyssa ? C'est que le Canton de Vaud qui a déjà anticipé la RIE III en 2017 et 2018 avait donc admis de compenser ce manque vis-à-vis des communes à raison de 27 millions, une anticipation de 27 millions. C'était donc inscrit dans les budgets de l'Etat de Vaud, sauf que les 27 millions ont disparu dans la négociation Canton-Communes. Il n'en reste que 50 sur les 130 millions que va nous coûter la RIE III au niveau des communes.

Alors on ne peut pas dire que, disons, on va devenir riche avec ça, vous en conviendrez. Et si le fait de mettre en pratique la RIE III d'une façon anticipée était favorable aux communes, et bien, ça se saurait. On a vu les différents syndics de ce Canton s'exprimer de ce côté-là. On a vu que Nyon poussait des hurlées en disant « Mais ça va nous coûter 17 points d'impôt ! ». On a vu que la commune de Gland récemment avait dit que « Si c'est comme ça, autant donner les clés, et puis que le Conseil d'Etat s'occupe de la ville de Gland et que la ville de Gland était prête à être mise sous tutelle ». Alors on n'est pas dans ce secteur-là.

C'était Rolle ? Excusez-moi. Alors Rolle, vous faites la même chose mais avec Rolle.

Rires dans la salle

Cela ne change rien sur la démonstration.

Et puis, les 50 millions, si on devait les reporter au niveau de la Ville d'Yverdon, et bien vous verrez que dans le budget de la Commune tel que présenté, et bien la Municipalité a été prudente peut-être, enfin a inscrit CHF 850'000.- et pas un million et demi.

L'AVASAD, déjà, ce n'est pas fait. C'est certes négocié, mais ce n'est pas vendu, parce que je rappelle que ça doit être validé par les Députés, et je ne suis pas sûr que ça soit facile à faire passer, je ne suis pas sûr que les communes de ce Canton vont être d'accord de se séparer de cette responsabilité de l'AVASAD tel que cela a été imaginé. Et pour quelle raison ? Bien sûr que j'ai entendu aussi comme tout le monde en disant « On n'a pas grand-chose à dire au niveau de l'AVASAD, autant basculer ça au niveau du Canton ». Je rappelle que quand même le pouvoir de décision du Canton actuellement, c'est deux tiers par rapport à un tiers au niveau des communes. Alors si on continue à faire des transferts Communes-Canton, et bien les communes n'auront plus aucun poids. Elles n'auront plus aucun pouvoir de décision. Est-ce qu'on doit vendre le tout pour des raisons peut-être mercantiles au niveau du Canton ? Je ne sais pas, c'est

en tout cas un débat qu'on aura certainement au niveau du Parlement.

Mais les 2.7 millions que nous avons effectivement au niveau du budget vont disparaître. Mais ce qui va aussi disparaître, c'est les points d'impôt puisqu'il y a une bascule des points d'impôt. Le Canton va reprendre deux points et demi d'impôt et les communes vont devoir baisser donc de deux points et demi, sauf qu'il y a une marge de négociation où les communes pourraient éventuellement ne baisser que d'un point et demi. Cela veut dire, en gros, que le contribuable pourrait avoir une facture qui augmente de 1%.

Donc l'histoire de l'AVASAD n'est pas complètement ancrée dans le marbre, déjà un. Et puis en plus de ça, on parle donc d'une bascule des points d'impôt. Le Canton reprendrait deux points et demi, donc augmenterait de deux points et demi puisqu'il a des charges supplémentaires et les communes baisserait de un et demi à deux points et demi d'impôt.

Alors c'est vrai qu'on pourrait considérer qu'on soit légèrement gagnant vis-à-vis des 2.7 millions, j'en conviens, M. RAMCHURN, c'est vrai qu'on pourrait être légèrement gagnant. Mais ce n'est pas ça le sujet. C'est que les communes, et bien, vont certainement se battre contre cette bascule et encore une fois, ce n'est pas complètement ancré.

Alors nous sommes dans une situation financière qui n'est pas facile comme les autres communes de ce Canton. La RIE III va nous coûter de l'argent. Alors il ne faut pas mettre en avant la RIE III pour imaginer qu'on va baisser les impôts. On ne va pas être quand même à l'envers de tout ce que le Canton fait, de ce que toutes les autres communes du Canton vivent !

Je rappelle que les budgets qu'on a déposé jusqu'à maintenant sont toujours déficitaires. Et celui qui sera présenté cette année sera déficitaire. Vous me direz « Oui, mais les comptes sont toujours positifs » une particularité qu'on a entre le budget et les comptes, mais parce qu'aussi il a des gestions rigoureuses, parce que des fois on n'arrive non plus pas à engager tout le personnel qu'on voudrait engager et parce que bon an mal an, on s'en sort bien. Mais on a de la chance.

Alors ne soyons pas des apprentis-sorciers, soyons raisonnables. On n'a pas un budget facile, on a un budget déficitaire. Donc Mesdames et Messieurs, n'allons pas, encore une fois, en fonction des raisonnements qui sont inverses au bon sens tel que je viens de le décrire, attaquer l'arrêté d'imposition en proposant des baisses d'impôts. Ce n'est pas le moment. Ce n'est pas raisonnable et ce n'est pas étayé.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Baisser les impôts reviendrait purement et simplement à scier la branche sur laquelle notre Commune est assise. Vous savez que nous avons voté récemment plus de CHF 100 millions d'investissements, route de contournement notamment et collège des Rives. Nous nous souvenons également que nous avons des investissements importants à financer ces prochaines années. Si nous baissions maintenant le taux d'imposition, nous allons à l'évidence perdre la maîtrise du niveau d'endettement.

La RIE III, M. le Syndic en a parlé. On applique depuis une bonne dizaine d'années ce qu'on appelle une politique anticyclique. On a précisément maintenu le taux d'imposition ces dernières années, éviter de le baisser pour profiter des périodes d'enrichie conjoncturelle pour financer nos investissements. Et c'est grâce à ce maintien que non seulement on a pu financer des investissements, mais qu'on pourra maintenir le niveau d'investissement actuel, sachant, et peut-être M. le président de la Commission des finances pourra nous confirmer, on a un fléchissement de l'endettement qui est prévu à partir de 2022-2023.

Et puis si on a un effet positif sur l'AVASAD et bien tant mieux puisqu'on sait que la Municipalité

se bat actuellement pour pouvoir éviter de nous proposer des hausses d'impôts.

Donc vous l'aurez compris, le groupe PLR et Centre Droite ne soutiendra pas cette baisse d'impôts qui nous amènerait de toute évidence à devoir le remonter d'ici deux ou trois ans, donc cela n'aurait pas de sens, je vous invite à refuser cet amendement.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

J'aimerais juste apporter une précision à M. le Conseiller RAMCHURN. Quand il parle qu'on va encaisser des produits exceptionnels de la liquidation des actions Grand Hôtel des Bains et Centre Thermal, s'il a voté l'année passée en 2017 dans le budget un revenu exceptionnel de 2.6 millions qui apparaissent dans les comptes donc c'est déjà dans les comptes du budget de cette année. Donc M. le Conseiller, vous l'avez voté au mois de décembre.

Et un avis personnel, en qualité de président de la Commission des finances, il aurait été agréable que la Commission des finances ait voté votre amendement en amont qu'elle puisse en discuter.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser pour tout à l'heure pour les perturbations. Manifestement les détails de ma tablette m'échappent encore un peu.

Je voulais juste répondre à M. RAMCHURN que d'habitude l'UDC sait très bien utiliser les graphiques. Alors moi je vous propose de prendre le préavis à la page 6, vous verrez en noir vous avez la date. Alors c'est vrai qu'avec eux, ils arrivent, par exemple quand on parle d'immigration avec deux points, à nous montrer comment ça va évoluer sur les dix prochaines années. Là, on en a un tout petit peu plus, si vous regardez entre 2008 et 2014, on voit que la dette est assez stable, elle oscille autour d'un point, disons. Puis après, alors par contre à partir de 2014, le moins qu'on puisse dire, c'est que la dette s'emballe. Alors quand la Commission des finances nous parle de l'augmentation importante de la dette, je crois que le mot est faible. La dette est en train d'exploser.

Donc en fait, c'est vrai que ce ne serait vraiment pas une bonne idée de venir baisser les impôts maintenant. Cela n'aurait aucun sens, vraiment aucun sens.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Dans les conclusions de son rapport, la Commission des finances dit être convaincue qu'il y a lieu de soutenir la Municipalité dans ses efforts afin de réaliser au meilleur prix des immobilisations non essentielles à son bon fonctionnement.

Permettez-moi d'exprimer mon désaccord sur cette politique qui vise à s'autoriser à investir sans complexe en vendant le patrimoine d'Yverdon. Si à l'échelle de la législature cela permet de construire sans augmenter les impôts, à long terme cela peut s'avérer désastreux. Comment les générations à venir, générations auxquelles nous allons laisser une planète dans un état pitoyable et qui feront face à des défis autrement plus conséquents que ceux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Comment pourront-elles les gérer si nous le laissons pour seul patrimoine uniquement ce qui est indispensable au bon fonctionnement d'Yverdon ?

Nous avons aujourd'hui une responsabilité morale à n'investir que pour ce qui est essentiel ou avoir le courage, si nous voulons nous offrir le luxe de construire des infrastructures attractives, comme par exemple un port ou un nouveau stade, de les financer et d'augmenter les impôts en conséquence.

Donc je pense qu'aujourd'hui la question d'une baisse d'impôts n'est absolument pas pertinente.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors d'abord je présente mes excuses à la Commission de finances pour ne pas avoir présenté ma demande de modification de l'arrêté d'imposition.

Effectivement, je l'ai réalisé sur le tard puisque la convention entre l'UCV et le Canton de Vaud est tombée relativement tard. Et c'est vrai que c'est dommage que la Commission des finances n'ait pas pu se prononcer dessus. Donc étant donné que la convention entre l'Etat et les communes du 10 septembre prévoit justement que les communes puissent obtenir cette année un délai supplémentaire pour l'adoption de leur arrêté d'imposition 2019, au lieu du 30 octobre, ce délai peut être prolongé.

Demande de renvoi de la votation

Je propose que l'on reporte la décision sur l'arrêté d'imposition à la séance prochaine, comme ça la Commission des finances pourra se prononcer dessus. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas si un délai d'un mois va changer quelque chose. Toujours est-il que le délai d'un mois qui a été imaginé et qui est cité par M. le Conseiller RAMCHURN, c'est pour les cas exceptionnels. Est-ce que nous sommes dans un cas exceptionnel ? Je ne crois pas.

À mon avis, la situation est extrêmement claire. Et donc ce délai supplémentaire ne devrait pas s'appliquer à la situation que nous discutons ce soir. On a le droit de débattre, absolument, mais je ne crois pas que le délai en question soit approprié.

J'aimerais juste pouvoir préciser quelque chose notamment auprès de Mme la Conseillère SCHOLDER, au niveau de la dette. Pourquoi on investit maintenant et pourquoi on investit beaucoup ? On investit beaucoup parce qu'on a certainement du retard. On a toujours du retard sur les investissements. Mais surtout parce que les conditions d'investissement actuellement sont extrêmement favorables.

Alors je vais vous donner quelques chiffres. En 2005, la dette était aux environs de 200 millions, 199 millions et des fractions. 200 millions et nous payions 7.5 millions d'intérêts par année. La dette aujourd'hui, elle est de 241 millions et nous payons 4.1 millions. C'est donc pour ça que c'est normal de profiter, c'est vrai, de profiter de cette conjoncture favorable pour rattraper au niveau des investissements pour pouvoir aussi fournir une plus-value au niveau de la Commune et des gens qui vont venir habiter chez nous. Et donc c'est une situation extrêmement favorable.

Et puis, je rappelle que nous sommes parfaitement dans la planification financière qui a été annoncée depuis plusieurs années. Nous ne sommes pas en dépassement, nous sommes absolument dans la ligne qui a été annoncée, notamment au niveau du plan des investissements. Et la Municipalité se fait un point d'honneur à ne pas augmenter cycliquement les investissements, mais de les compenser. Si quelqu'un, si un dicastère vient avec une proposition, et bien il doit venir aussi avec une proposition non seulement d'aller à la hausse, mais de dire où on va trouver cet argent, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on va remplacer.

Et c'est une difficulté, certes, mais c'est une difficulté à laquelle la Municipalité s'astreint. Et donc ce que vous devez entendre c'est qu'on est dans une situation d'investissement importante, la Ville bouge, c'est vrai. Mais je pense qu'on devrait pouvoir en bénéficier dans quelques années et récolter les fruits de cet investissement et de cet effort colossal qui est fait actuellement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte sur l'alinéa 1.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de l'alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, comme suit.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai proposé une demande de report de vote.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une demande de renvoi, article 87 :

¹ Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

² Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision du Conseil prise à la majorité absolue.

³ A la séance suivante, la discussion est reprise.

Donc je vais vous faire voter sur cette proposition de renvoi.

D'abord est-ce que la Municipalité demande que cette votation n'intervienne pas séance tenante ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez compris que la Municipalité souhaite, demande à ce Conseil communal d'être raisonnable et de traiter ce préavis ce soir.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je demande une suspension de séance pour que la Commission des finances puisse se prononcer sur cette demande de renvoi.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je déclare la séance suspendue pendant dix minutes.

Suspension de séance

Mme la Présidente Catherine CARP :

S'il vous plaît, prenez place !

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je vous remercie de nous avoir accordé deux minutes, ce qu'il vous a permis pour certains de faire une pause cigarette, que la Commission des finances puisse délibérer.

Suite à cette petite séance, la COFI, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs, de refuser le report à une prochaine séance, ceci du fait que ça engendrerait une convocation de notre Conseil courant octobre afin de respecter le délai légal.

La COFI estime que ce n'est pas un élément important pour nécessiter un report d'un mois au niveau de la fixation de l'arrêté d'imposition.

Par ailleurs, sur l'amendement qui est déposé par notre collègue, M. le Conseiller RAMCHURN, par rapport au taux d'impôt, la COFI, unanimement également, maintient sa position, à savoir l'appui de la Municipalité sur l'arrêté d'impôt tel que présenté.

*Demande de suspension
de séance*

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Bon alors tout d'abord cette année, justement, il y a un report du délai qui est possible, c'est prévu par le Conseil d'Etat, cela figure dans la convention entre l'UCV.

Retrait de la demande de renvoi de la votation

Mais effectivement si la Commission des finances pense ou n'a pas envie de se repencher sur le sujet visiblement, je pense que je vais annuler ma demande de report.

Et puis, nous allons voter les amendements. Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement de l'alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, comme suit :

¹ Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **75%**

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement de l'alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur amendement alinéa 1 article premier

L'amendement de l'alinéa 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition est refusé à une évidente majorité avec quelques avis contraires et deux abstentions.

M. le Conseiller RAMCHURN, l'amendement l'alinéa 1 de l'article premier étant refusé, maintenez-vous vos amendements des alinéas 2 et 3 de l'article premier ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je retire les amendements.

Retrait amendement alinéas 2 et 3 de l'article premier

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je passe donc à l'alinéa 2.

Poursuite de l'énumération des articles et alinéas

La parole n'ayant pas été demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

La discussion est ouverte sur l'article 1 du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une très grande majorité et quelques abstentions.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.15PR est accepté à une évidente majorité avec quelques abstentions.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2019 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis ;

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

10. PRÉAVIS
N° PR18.18PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 5'982'000.- POUR LES TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA « PHASE 1 » DU PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE CAD-STEP.
RAPPORTRICE : MME CÉLINE EHRWEIN NIHAN

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Joëlle BETTEX, Céline EHRWEIN NIHAN, Peter ARNABOLDI, Sébastien NOBS, Ruben RAMCHURN et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission Mme Céline EHRWEIN NIHAN lit simplement, dans un premier temps, le bref résumé du projet pour ceux qui nous écoutent et qui n'ont pas lu nécessairement le préavis.

Le préavis qui nous a été soumis concerne une demande de crédit destiné à réaliser donc les travaux de la première phase de développement du chauffage à distance partant de la station d'épuration de la ville d'Yverdon. En gros, il s'agit de développer les infrastructures nécessaires afin de capter la chaleur qui émane de la STEP et de l'utiliser pour produire une partie du chauffage et de l'eau chaude de sept bâtiments communaux : le collège des Rives, la caserne des pompiers, la Marive, la patinoire, la piscine, le stade municipal et le bâtiment SEY du quai de Nogent. Une seconde étape, qui ne fait pas l'objet du préavis que nous votons ce soir, est prévue par la suite pour étendre ce réseau pour chauffer d'autres bâtiments du quartier Gare-Lac. Notons que la première étape du projet pour laquelle nous votons ce soir, se suffit à elle-même et qu'elle ne nécessite pas la réalisation de la seconde étape pour être rentable.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité avec une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.18PR est accepté à une évidente majorité avec une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation de la « phase 1 » du projet de chauffage à distance CAD-STEP.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 5'982'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 8040600018 « CAD-STEP » pour CHF 5'982'000.-. Elle sera amortie sur 30 ans.

**11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS**

Communication de la
COFI

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

La Commission des finances, dans le cadre de son travail, se préoccupe du suivi des importants crédits d'investissements accordés par notre plénum et ceci, nous tenons à le préciser, sans empiéter sur le travail et le mandat de la Commission de gestion.

Dans ce contexte, la COFI demande à être régulièrement informée par la délégation municipale de l'évolution financière des chantiers liés aux préavis PR17.15PR Transformations rue du Four 1 de CHF 3'680'000.- et PR16.31PR Collège des Rives de CHF 62'000'000.-.

À ce jour et sur la base des documents reçus, la COFI vous communique qu'aucun élément négatif au niveau financier, et à ce stade, n'est à signaler dans le cadre des deux préavis précités.

En conclusion, la COFI continuera à l'avenir de suivre l'évolution financière de ces deux dossiers ainsi que les crédits d'investissement accordés par notre Conseil d'importance et stratégiques pour notre Ville, ceci toujours sans empiéter sur le travail de la COGE.

La COFI vous remercie de prendre note de la présente communication.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.1

Une Interpellation de Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO (Clinique dentaire)

Comme vous le savez, la Clinique Dentaire de la Jeunesse (CDJ) vient de fêter ses 50 ans de service à la population. Sa mission est d'assurer un accès aux soins pour l'ensemble des jeunes de la Ville et de l'entente scolaire ainsi que de promouvoir la santé bucco-dentaire dans son ensemble, garantissant dès lors aux enfants l'opportunité de garder une dentition saine durant toute leur vie. Elle organise chaque année le dépistage bucco-dentaire de 4'400 élèves et réalise près de 2'300 consultations et suivis individuels.

Grâce à son équipe engagée et continuellement formée aux dernières techniques et méthodes

de médecine dentaire pédiatrique, la Clinique Dentaire de la Jeunesse est une référence pour nombre de médecins dentistes et pédiatres qui font appel à ses services pour les cas plus pointus. La clinique dentaire reçoit en effet également des enfants et adolescents de 0 à 20 ans pour des traitements dentaires personnalisés.

Selon le règlement du 5 novembre 2003 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire, chaque commune se doit d'organiser un service dentaire scolaire ou faire partie d'un service dentaire intercommunal. Ce service doit comprendre d'une part le dépistage bucco-dentaire de tous les élèves et d'autre part les activités de prophylaxie dentaire. Victime de son succès, la Clinique Dentaire de la Jeunesse d'Yverdon n'arrive plus à garantir un service à la population yverdonnoise dans des délais raisonnables. Le délai pour un rendez-vous est actuellement de trois mois. Ceci pose des problèmes dans la gestion des urgences et aggrave dans certains cas l'état dentaire du patient.

Évaluer les coûts et les revenus générés par chaque prestation et par catégorie de patient (y inclus les patients hors entente scolaire) serait à mon avis judicieux afin d'identifier d'éventuelles ressources financières à destiner à l'amélioration du service à la population de la Ville.

Par cette interpellation, j'invite donc la Municipalité à traiter ce sujet de façon approfondie pour proposer des solutions correspondantes à une vision acceptable à long terme pour le bien-être de nos enfants et nos jeunes, et puis de renseigner notre Conseil.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ?

Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vais reprendre dans ma réponse quelques éléments que vous avez notés dans votre interpellation.

Donc en réponse à votre interpellation, je voudrais préciser en préambule que l'organisation et l'exécution de l'enseignement en prophylaxie dentaire sont des obligations effectivement communales, telles que prescrites dans la Loi sur la santé publique. Cette loi prévoit effectivement à son article 49 que des communes ou groupement de communes organisent un service dentaire scolaire. Le Département exerce le contrôle technique. Les activités de médecine dentaire scolaire comprennent des mesures préventives et d'éducation pour la santé dans le domaine bucco-dentaire.

Dans les faits, la Clinique Dentaire de la Jeunesse réalise le dépistage, et vous l'avez mentionné, de tous les élèves de l'Entente scolaire et des classes de l'enseignement spécialisé, soit effectivement 4'400 élèves, et fournit des activités de prophylaxie dentaire dans les classes telles que demandées par la loi et son règlement d'application. Sur le plan légal, la clinique dentaire assure donc son mandat.

De plus, la clinique dentaire assure des traitements médico-dentaires et il est vrai, qu'elle est de plus en plus sollicitée sur ce plan grâce à la qualité des services proposés, ce dont nous pouvons être fiers. Mais cela a comme conséquence une augmentation du délai d'attente, comme vous l'avez dit.

Cette pression est renforcée par le fait que la population de notre Ville est en augmentation et qu'il faut du temps au personnel de la clinique pour assurer le travail de dépistage et de prévention auprès des élèves. Cette problématique est connue du service JECOS et il est prévu

de mener en 2019 une analyse des besoins des enfants en termes de prévention dépistage afin de s'assurer que nous disposions des ressources nécessaires à nos ambitions.

Dans ce cadre, il est également prévu de déterminer s'il est opportun d'augmenter les ressources nécessaires pour les soins médico-dentaires tout en sachant qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale. Un rapport dans ce sens sera adressé à la Municipalité dans le courant 2019 afin que cette réflexion puisse être intégrée dans l'élaboration du budget 2020.



11.2

Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Accessibilité à roulettes du Pont de Gleyres)

En préambule, je souhaiterais éventuellement annuler ma seconde question étant donné que la présente comporte déjà cinq sous-questions, je m'en contenterai.

L'autre soir, en me rendant au Kalaya depuis la Place Pestalozzi, j'ai été déçu de ne pas voir le nouvel aménagement du croisement Plaine – Maison-Rouge, devant le Johnny, avec son passage-piétons surélevé. « Quelle joie de ne pas être tenté de passer par la route ! » me suis-je dit. Cette question me donne ainsi l'occasion de publiquement remercier grandement la Municipalité et les services concernés pour leur investissement visant à rendre notre belle Ville accessible à toutes et tous.

Tout cela est ma foi très bien, mais il reste encore dans Yverdon de nombreux endroits qui posent problèmes de ce côté-là. Je pense par exemple aux ponts de Gleyres et des Cygnes sur la Thièle, où le trottoir trop élevé empêche les chaises roulantes et les poussettes de traverser. Dans un document de la Municipalité répondant à un rapport du COSY, déposé en août 2017 et recensant une cinquantaine de points dits « problématiques » dans Yverdon, il est indiqué : « abaissement impossible à effectuer à cause de l'étanchéité du pont ». Soit. Mais d'autres solutions doivent pouvoir être trouvées pour ces passages piétons.

Voulant me documenter plus à fond sur le pont de Gleyres afin d'être le plus clair et précis possible, d'anciens Conseillers m'ont indiqué que le sujet de la réfection du pont avait déjà été abordé par ce Conseil au siècle passé, certains s'en souviennent peut-être. En effet, les archives des procès-verbaux indiquent qu'en 1888 déjà, la Municipalité communiquait que le pont de Gleyres, bâti en 1880 et agrandi en 1932, méritait une réfection. Un crédit d'investissement de CHF 458'000.- pour sa « réparation », terme employé dans le PV, avait donc été voté par ce Conseil le 30 juin de la même année.

Puis la Municipalité annonçait en 2000 que le crédit voté en 1888 n'avait pas été consommé car « la réparation ne fera que retarder un peu, mais sans l'éviter, le moment où il devra être fermé au public et où la construction d'un nouvel ouvrage sera nécessaire », je citais donc le rapport de la Municipalité. La Municipalité envisageait alors la construction d'un nouveau pont sur la Thièle en remplacement du pont de Gleyres.

Nous sommes aujourd'hui en 2018, soit trente ans après le premier préavis, et visiblement le pont n'a finalement pas été construit ; il ne figure d'ailleurs pas au plan des investissements. Tout ceci m'amène quelques questions :

1. Tout d'abord, quel est l'état actuel du pont de Gleyres en 2018 ?
2. Est-il donc dans un état qui pourrait commander sa fermeture au public ?
3. Cas échéant, la Municipalité envisage-t-elle une réfection du pont ou la construction d'un nouvel ouvrage, et si oui sous quelle ligne du plan des investissements ?
4. Dans ce cas, ces options prévoient-elles un cheminement sans obstacle pour les personnes à mobilité réduite ?

5. Et finalement et dans l'état, la Municipalité peut-elle envisager d'appliquer à ce pont et à celui des Cygnes le même traitement qu'au croisement Plaine - Maison-Rouge ?

Au pont de Gleyres par exemple, un tel passage piétons surélevé apporterait même de la sécurité : il créerait une sorte de gendarme couché allongé, semblable à ceux qui se trouvent à la gare, permettant de ralentir la circulation, ce qui ne serait pas une mauvaise chose compte tenu du nombre de gens qui traversent la place Bel-Air à pied, entre la Coop et le Quai de la Thièle.

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais répondre partiellement, directement aux questions qui m'ont été soumises.

Dans l'état, la Municipalité peut-elle envisager d'appliquer à ce pont et à celui des Cygnes le même traitement qu'au croisement de la Maison-Rouge ?

J'ai regardé avec le service, on peut faire beaucoup de choses, par contre on ne peut pas mettre 15 cm d'enrobé sur le pont de Gleyres pour une question de poids, ça c'est sûr. Mais on peut faire un gendarme couché sur un côté de la rue, mais c'est à voir parce qu'on est en route cantonale en traversée de localité, ce n'est pas facile à faire admettre. Par contre, on pourra faire un biais pour pouvoir descendre avec les chaises, mais mon service et le directeur m'a dit qu'il vous contacterait pour aller voir sur place avec une chaise exactement la solution la plus adéquate pour vous rendre ce service qui est un dû. Ça c'est pour la première question.

Dans quel état est le pont de Gleyres en 2018 ?

Le pont de Gleyres a fait l'objet d'une expertise et de rénovation il y a dix ans pour protéger les aciers dans le cas de la conformité au pont au trafic 40 tonnes. Le pont de Gleyres doit supporter le trafic 40 tonnes, donc ce n'est pas un pont qu'on peut se permettre de le laisser se dénaturer. Ce pont devrait être modifié avec les mesures Agglo PM1, PM2, PM3, je vous passe sur les explications. Vu l'avancement des mesures Agglo et dans l'attente du Plan directeur de circulation, STE va refaire une expertise en 2019. Comme on doit le faire tous les dix ans, on l'a fait en 2008, on la fera en 2019.

Dans le plan des investissements 2013-2021, un montant figurait comme vous l'avez dit pour la réfection en 2015, mais ça a été retiré en 2013 et en 2014 par la Municipalité d'alors. L'expertise 2019 à venir, donnera des informations sur la priorisation d'une réfection, mais on doit coordonner ça avec d'autres mesures en ville. Ça c'est pour la deuxième question.

Pour la troisième question, dans votre libellé, elle marquée sur deux :

Est-il dans un état qui pourrait commander la fermeture du trafic ?

Non, toutes les sécurités sont prises pour qu'il nous arrive aucun pépin sur le pont de Gleyres. Ça je peux vous l'assurer.

Pour la quatrième question :

Le cas échéant, la Municipalité envisage-t-elle une réfection ou une construction d'un nouvel ouvrage et sous quelle ligne du plan des investissements ?

L'expertise de 2019 nous donnera des indications, mais il n'est pas question qu'on construise un deuxième pont. Il en avait été question dans les années 1971 à 1973, un pont qui partait depuis la gare, puis qui enjambait la Thièle, d'ailleurs les piliers avaient été coulés, ils sont toujours là, mais il n'est pas question qu'on refasse un deuxième pont parallèle au pont de Gleyres.

La Mobilité est penchée sur le problème complet de la rue de Neuchâtel et du quai de la Thièle et vous aurez prochainement des informations là-dessus. C'était la quatrième question.

Et voilà, j'ai répondu le plus près de la réalité aux questions que vous avez posées, mais je peux

vous assurer que pour les personnes à handicap, nous faisons le maximum pour rendre la vie plus facile et plus normale. Vous avez cité la Maison-Rouge, ce n'est pas tout à fait le même problème. La Maison-Rouge, c'est une question d'ajouter de la matière et puis d'aplanir, il n'y a pas des poutres portantes en acier comme sur le pont de Gleyres et sur le pont des Cygnes.

Le pont des Cygnes est encore plus significatif que le pont de Gleyres parce que là, vous descendez de la Marive, vous avez le passage jaune, puis vous avez, la poutre est visible, et vous ne pouvez pas. Alors on peut faire un biais, on embête, les vélos seront perdants, la circulation, on verra, mais en tout cas le service prendra contact avec vous pour aller voir sur place ce qu'on faire et vous rendre la vie plus facile. Merci.

M. le Conseiller Martin LOOS :

M. le Municipal, je me réjouis d'être contacté par votre service.

Pour ce qui est des questions techniques concernant les ponts, j'ai posé la question, je ne suis pas un expert, donc je m'en remets à vous.

Et pour ce qui est des études du début des années 70, le procès-verbal le plus ancien disponible sur le site internet datant de 1977, vous comprendrez bien que je ne l'ai pas regardé.

Merci beaucoup.



11.3

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Conflit intergénérationnel à la Villette)

Le 24 heures du jour dresse un constat alarmant d'un quartier de notre Ville, théâtre de conflits intergénérationnels qui n'ont fait que s'empirer au fil des années. Alors que le bilan sécuritaire, à en croire la police, s'est amélioré dans le quartier, c'est vraiment le climat social qui est allé de mal en pis avec des jeunes qui évoquent eux-mêmes des termes tels que ghettoïsation tandis que leurs aînés ont les nerfs à vif par des années de conflits générationnels.

S'il y a vraiment une conclusion qu'on est tenté de tirer dans ce quartier, c'est celui d'un bilan contrasté de la politique menée par le Municipal socialiste Jean-Claude RUCHET puisque le vivre ensemble y est gravement atteint.

J'interpelle donc aujourd'hui M. le Municipal afin d'obtenir des réponses sur les points suivants :

1. Comment JECOS évalue le climat dans les différents quartiers et quel bilan est tiré de la politique menée ces dernières années ?
2. Y-a-t-il des quartiers qui aujourd'hui semblent prioritaires ?
3. Quelles mesures sont envisagées afin de réduire les conflits intergénérationnels et rétablir le vivre ensemble ?

Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Tout d'abord je désirerai prendre acte du fait qu'il y a cinq signatures pour appuyer votre interpellation.

Et puis, de manière générale, vous devez interpeller la Municipalité et non pas un Municipal en nom propre.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Merci Mme la Présidente, c'était la première réaction que j'avais.

Alors je vais exprimer à double titre ce soir, si vous voulez bien, M. le Conseiller, à la fois en tant que Municipal, mais à la fois en tant qu'habitant de la Villette.

C'est depuis 1990 que j'habite le quartier de la Villette, que je m'y sens bien, qu'il n'y a généralement pas de problème, à part effectivement, on entend de temps en temps parler de la Villette par rapport au 1^{er} août. Donc ça c'est quand le premier élément que j'ai envie de dire.

Alors maintenant on sait qu'effectivement qu'il y a un terrain de sport, on sait qu'il y a des jeunes qui jouent au foot, on sait qu'il y a des personnes plus âgées qui veulent être tranquilles sur leur balcon l'après-midi. Alors ma foi, il y a un peu des concessions de part et d'autre à faire, serais-je tenté de dire.

Maintenant, on a mené dans différents quartiers des démarches communautaires où justement on travaille sur l'intergénérationnel, c'est ce que nous avons souhaité faire avec les habitants de la Villette qui se plaignaient ou qui se plaignent des jeunes, en créant finalement le dialogue entre les jeunes et ces habitants. Malheureusement ces habitants n'ont répondu positivement à nos invitations. Donc ils ne sont jamais venus pour entamer ce dialogue entre jeunes et personnes plus âgées.

Dans le reste des quartiers, je dirais, on n'a aucune difficulté. Alors évidemment quand on vit dans un quartier de mille habitants, bien de temps en temps il y a un peu de bruit parce que les jeunes font un peu plus de bruit, ils jouent au ballon, mais sur l'ensemble du territoire, je dirais, on a relativement peu de difficultés et probablement que ma collègue de la police pourra aussi l'affirmer.

Voilà ce que je peux dire ce soir.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Très bien, je vous remercie de vos réponses. Je suis content d'apprendre que tout va bien.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, je vais juste ajouter qu'effectivement il y a une table ronde qui a été mise en place. Il y a aussi eu une table ronde du côté de la police. La police a réuni les habitants qui se plaignaient. Ils sont venus cette fois-là, il n'y avait pas les jeunes en face bien entendus. Ils ont été convoqués une deuxième fois par la police et là, ils ne sont plus venus.

Donc voilà, on fait tout ce qu'on peut, j'entends, entre les services, il y a beaucoup d'interactions entre JECOS et PNV. Le but étant bien entendu de rétablir le calme dans ce quartier parce qu'on ne peut pas accepter qu'il y ait un quartier plutôt qu'un autre qui n'aille pas bien ou que sais-je enfin, ce n'est pas acceptable. Mais toujours est-il que tout est mis en œuvre de la part des services pour retrouver vraiment de la sérénité.

C'est vrai que des jeunes y sont en nombre, il y a un terrain de foot, ils y jouent, enfin voilà, et ça fait peut-être plus de bruit parce que la configuration peut-être du terrain de foot fait qu'il y a des ballons qui tapent contre une bâtisse ou des choses comme ça, bien c'est plus problématique qu'ailleurs. Mais effectivement qu'il faut se mettre autour d'une table, je pense que ce sera la seule solution, entre les jeunes et les habitants pour arriver à réguler tout ça.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai qu'on a quelque part des fois des héritages urbanistiques, comme ça, difficiles et j'aimerais apporter tout le soutien de la Municipalité au travail que feront les services JECOS et

Police où ils font un grand investissement.

Pour avoir eu la responsabilité de la police pendant treize ans, en ayant fait de moult séances au niveau de la Villette aussi, et bien on se rend compte qu'il n'y a pas de solution miracle, mais il y a effectivement un travail de fond permanent qui doit se faire.

À partir de là, je vous invite quand même à ne pas vous laisser impressionner par des articles qui tombent d'on ne sait où et de regarder que dans le fond, le bien vivre ensemble est une qualité essentielle et qu'on peut aussi reporter dans le secteur de la Villette.

J'aimerais aussi vous dire que la Municipalité a pris des dispositions, elle prend des dispositions pour essayer d'éviter peut-être des problèmes urbanistiques ou de difficultés telles qu'on peut le voir dans le secteur de la Villette par exemple. Nous avons mandaté des médecins et des médecins sportifs pour venir accompagner nos urbanistes dans des futurs plans de quartier pour voir comment on pourrait trouver peut-être des solutions, toujours dans le secteur du bien vivre et du bien-être, et peut-être d'avoir une vision un peu autre que la vision technique.

On a vu que des analyses ont été faites par des médecins sportifs des HUG, notamment dans le secteur de Genève, et ils sont arrivés à des conclusions extrêmement intéressantes. On a découvert ceci, lors de la conférence sur le sport organisé par le Service des sports l'année passée, que dans des quartiers défavorisés, par exemple, il y avait une recrudescence de situations difficiles, de situations, je dirais, physiques difficiles, où il y avait des pathologies particulières, et donc si on en tire des bilans, et bien on peut imaginer qu'on puisse amener des solutions en amont.

Alors dans notre situation, nous allons continuer à travailler avec les héritages dans les différents plans de quartier, mais nous allons essayer d'amener des réponses un petit peu novatrices dans les futurs plans de quartier en nous faisant accompagner par des spécialistes un peu peut-être hors norme, hors sujet presque, puisque vous me direz quand même que des médecins du sport ont rarement été sollicités pour ce genre de travail-là. Mais en tout cas, le début du travail qui est fait dans ce secteur-là semble prometteur.

Et lors de la prochaine conférence du sport qui aura lieu au mois de novembre, et bien il y aura de nouveau ces gens, il y aura le résultat des premières analyses, et je vous invite, Mesdames et Messieurs, en fonction de vos disponibilités, à participer à cette séance, cas échéant, on donnera peut-être, la date je ne l'ai pas en tête, mais à Mme la Présidente et elle vous sera communiquée.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie de vos réponses. Je tiens à noter, je pense qu'effectivement des solutions qui ont été faites comme aux Moulins avec le terrain de sport un peu excentré sont peut-être des pistes à poursuivre dans certains quartiers. Je ne pense pas qu'on puisse refaire effectivement le quartier de la Villette complètement.

Mais je ne pense pas qu'il faille non plus prendre à la légère quand des jeunes utilisent des termes comme ghettoïsation où ils sont une impression d'abandon.

Donc j'espère que vous mettez votre énergie peut-être à trouver des nouvelles solutions, peut-être qu'on n'a pas essayé ailleurs, mais le quartier de la Villette doit quand même être un quartier qu'il ne faut pas abandonner.

Voilà, je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Oui, j'aimerais signaler que dans l'article, un des jeunes évoque un studio d'enregistrement. Il a pris contact avec le JECOS parce que nous avons un studio d'enregistrement. Donc là, c'est déjà une piste pour voir de quelle manière on peut travailler avec ces jeunes.

Mais le quartier de la Villette en tout cas n'est pas à l'abandon comme vous dites.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.4

Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Collection de partitions à donner)

Lors d'un récent passage chez un commerçant d'instruments de musique du centre, je constate que l'intérieur de la boutique est en train de se transformer. Le propriétaire, Vincent LIAUDET, m'annonce sa décision de se détourner de la vente d'instruments, autres que des instruments à vent, plus du tout rentable à cause de la féroce concurrence des achats on-line et il se concentrera désormais sur la restauration et la vente de cuivres, notamment des saxophones, pour lesquels il possède un savoir-faire qui lui assure une clientèle de connaisseurs au-delà de nos frontières.

À noter au passage que cette reconversion, décision pas facile, est remarquable aussi pour soutenir une certaine dynamique de notre centre-ville.

La transformation de son magasin a contraint le propriétaire de se séparer d'une collection de partitions de grande valeur, dotée d'un inventaire informatisé, et il a pris l'initiative de se tourner vers les autorités de la Ville pour la céder gratuitement.

La Municipalité a remercié le donateur pour sa générosité puis a transféré la proposition à la direction du Conservatoire de Musique du Nord Vaudois qui a poliment refusé l'offre, par manque de place semble-t-il.

Je m'étonne que le Conservatoire, qui sait compter sur notre Commune pour les apports financiers dont il a besoin, fasse la fine bouche devant un cadeau d'une telle valeur. On parle de plusieurs dizaines de milliers de francs tout de même.

Certaines familles hésitent à offrir l'enseignement musical à leurs enfants à cause des coûts et je trouve regrettable, voir scandaleux que des partitions aient fini à la benne.

Est-ce que la Municipalité est en mesure de renseigner ce Conseil sur les efforts réellement entrepris par le Conservatoire pour trouver une solution ainsi que les éventuelles alternatives envisagées pour entreposer même temporairement ce trésor.

Merci d'avance de votre réponse.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Oui, une triste histoire que cette offre de M. LIAUDET. Une bien belle idée au départ, que je partageais avec la Municipalité, une belle idée en termes de durabilité, de recyclage, de nouvelles offres, que ça soit pour des élèves, des professeurs ou tout mélomanes, on va dire. On a vite été confronté, à quelque part, à une réalité dure et âpre peut-être.

Je vous refais l'historique. Le 24 janvier, on a reçu donc cette lettre de M. LIAUDET avec cette offre. Lettre qui a été renvoyée au Service de la culture pour évaluation. Le Service de la culture a été directement voir M. LIAUDET pour connaître ses motivations et d'autre part se faire une idée plus précise du volume de cette collection. Le volume était énorme. On parle à peu près de dix mètres de long de partitions et d'étagères sur deux mètres de haut, véritablement énorme.

Je rajoute à cela, à quelque part en note, c'est qu'il n'a jamais été clair, dans les discussions que nous avons eues avec M. LIAUDET à cette époque-là, sur les compensations financières ou la reconnaissance de ce geste. On était resté dans une forme d'oralité et rien n'était clair à ce niveau-là.

Le Service de la culture a ensuite questionné la Bibliothèque publique ainsi que le Conservatoire de musique sur la possibilité d'accueillir cette collection. Dans les deux cas, nous nous sommes retrouvés face aux mêmes problématiques, soit un manque de place, et deuxièmement un manque de ressources humaines pour faire le catalogage, l'indexation et le suivi.

Pour la Bibliothèque, trop volumineux, trop de travail à cataloguer. Il faut se rendre compte qu'au niveau du volume, la Bibliothèque est déjà saturée. On est déjà hors des normes cantonales pour ce qui est du scolaire. On a une période transitoire jusqu'à ce qu'on ait le nouveau bâtiment multifonctionnel pour la Bibliothèque. Normalement nous devrions avoir, disposer de dix livres par élèves, nous en sommes à huit livres par élèves, c'est une négociation que nous avons avec le Canton en attendant de mieux. Nous sommes déjà à la limite au niveau du prêt, nous n'arrivons pas à faire un roulement d'ETP pour le prêt à l'accueil. C'était donc extrêmement difficile de s'occuper du catalogage et de l'indexation de ce volumineux don.

Pour le Conservatoire, mêmes problématiques comme je l'ai dit. Pas de place, il n'y a que des studios étroits ainsi que des couloirs étroits, pas de lieu de stockage. Impossible de rentrer cet éléphant dans un magasin de porcelaine. Au niveau RH aussi limité que des enseignants qui se limitent, qui se cantonnent à un enseignement. Et puis il faut dire aussi que les professeurs ont leur propre filière pour trouver, pour se procurer les partitions. Des partitions maintenant qui sont numériques. Ce qui est bien là tout le problème d'un commerçant qui se reconvertit, on va dire ça comme ça.

Néanmoins, le Conservatoire de Musique du Nord Vaudois s'est engagé à inciter les professeurs et les élèves à acquérir les partitions de M. LIAUDET, ce qui a été fait. Et ce dernier s'est lui aussi engagé de son côté à leurs céder à des tarifs préférentiels. Les enseignants sont allés les acheter avec des prix préférentiels au poids, je crois même qu'ils ont fait des offres comme ceci.

Voilà donc, M. le Conseiller, sur cette réalité rattrapée par un constat impitoyable, j'ai envie de dire. Néanmoins, j'aimerais profiter de l'éclairage apporté sur cette thématique-là pour faire un appel à la collectivité, voir s'il y a des personnes qui sont disposées à donner de leur temps ou de leur espace pour cette offre-là. J'en discutais encore aujourd'hui avec la directrice de la Bibliothèque publique qui me disait que peut-être M. LIAUDET pourrait regarder avec la Bibliothèque cantonale universitaire à la Riponne qui offre aussi des partitions, qui a des partitions dans son listing de prêt et qui pourrait peut-être accueillir ces partitions-là.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir autour de cette thématique.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Merci, Mme la Municipale, pour cette explication qui, voilà, je ne suis peut-être plus scandalisé, mais je suis quand même attristé par cette histoire. Il y aurait peut-être eu une possibilité de faire autre chose, je crois qu'il est trop tard désormais pour faire quelque chose. J'ai cru comprendre que la collection a déjà été recyclée par la voie du recyclage. Merci bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.5

Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Plan directeur de la mobilité douce)

Par sa situation, Yverdon est une Ville idéale pour la mobilité douce et le vélo.

Une possibilité pour combattre les bouchons est d'encourager tout un chacun à utiliser les transports en commun, leurs jambes, leur vélo, leur trottinette, etc. Ce qui favorise d'ailleurs une

meilleure santé.

Nous avons pu constater lors des dernières votations que nos citoyens ont à cœur la situation du vélo. En effet, les Yverdonnois ont voté à 89% en faveur du contre-projet à l'initiative vélo. Ce soutien massif pour inscrire le vélo dans la Constitution doit nous inciter à faire plus pour le vélo aussi au niveau communal.

La Municipalité a communiqué lors du Conseil en date du 7 décembre 2017 que : La réalisation des mesures définies dans le plan de la mobilité douce est envisageable à partir de 2019 et sera coordonnée avec les mesures identifiées dans l'agglomération. Il a également été dit que : le travail de priorisation des mesures sera terminé en février 2018.

Je reviens donc vers vous afin avec mes questions :

1. Où en êtes-vous avec le Plan directeur de la mobilité douce ?
2. Etes-vous en mesure de nous donner un agenda des étapes prévues dans ce plan ?

Par ailleurs j'ai relevé que CHF 470'000.- étaient inscrits au plan des investissements pour le Plan directeur de la mobilité douce. Donc CHF 470'000.- pour 10 ans, ça fait CHF 47'000.- par an en moyenne, un peu plus de CHF 1.50 par habitant et par an, ce qui me semble un bien faible montant pour améliorer le niveau de nos infrastructures piétonnes et cyclables.

D'où ma question complémentaire :

3. La Municipalité estime-t-elle que les montants prévus au plan des investissements permettront de rendre les mobilités douces, vélo et marche, sensiblement plus attrayantes pour la population ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci, Mme la Conseillère, d'avoir donné quelques esquisses de votre question et je vais y répondre au mieux.

Donc le Plan de la mobilité douce a été présenté à la Municipalité le 15 juin 2018. Il y a des compléments qui ont été demandés et qui doivent être apportés afin de valider le rapport, c'était consolider la hiérarchie du réseau en lien avec les projets urbanistiques et définir un concept d'aménagement en fonction de la hiérarchie TIM et du contexte de la rue, donc urbaine, périurbaine, enfin voilà, il y avait plusieurs demandes.

Et suite à cela, l'échéancier prévu est le suivant :

1. La validation par la Municipalité, donc les mesures prioritaires et le rapport stratégique devraient être réalisés début 2019 ;
2. La demande de crédit au Conseil communal à mi 2019 ;
3. L'élaboration des projets définitifs pour la réalisation, mi 2019 aussi ;
4. Et la réalisation des mesures prioritaires sélectionnées entre 2019 et 2020.

Par rapport au coût, alors cela peut paraître peu sur le Plan directeur de la mobilité douce, mais il faut savoir que ça va concerner ce qui n'est pas fait aujourd'hui. Tous les quartiers qui sont revus, j'entends, où il y a des travaux et tout, chaque fois la Mobilité intervient pour voir ce qu'on peut améliorer. Donc ça fait partie plutôt de travaux déjà, soit de nouvelles constructions, soit des travaux qu'on doit faire absolument, et là, on regarde s'il y a possibilité de le faire.

Donc les CHF 470'000.- c'est où il n'y a rien de prévu de particulier où on peut améliorer, c'est les grandes lignes, je dirais, Est-Ouest Nord-Sud, pour pouvoir faire déjà la traversée dans les deux sens que je viens de vous donner au niveau de la mobilité douce qui n'existe pas à l'heure

actuelle. Et puis après le reste se fait aussi lors de travaux, la preuve, la rue du Midi qui vient d'être quasi terminée, il y a encore le marquage qui doit être fait. Et là, vous le voyez, et ça ne fait pas partie du plan des investissements du Plan directeur.

J'espère avoir répondu à votre question.



11.6

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Devoirs accompagnés)

Permettez-moi tout d'abord de revenir sur un point précédent de l'ordre du jour puisque tout va trop vite et je n'ai pas eu le temps de prendre la parole, mais j'aimerais remercier Mme GALLI RATANO d'être intervenue tout à l'heure sur la question de la problématique de la prise en charge des soins dentaires notamment chez les écoliers. La population vaudoise a été invitée récemment à se prononcer sur une initiative cantonale qui a malheureusement été refusée. Il faut respecter ce vote, mais des problèmes sont toujours présents, comme l'a rappelé la Conseillère communale GALLI RATANO, de nombreuses personnes renoncent aux soins dentaires.

Et je la remercie pour son intervention et je me réjouis d'entendre la réponse de la Municipalité, à noter qu'une motion a été acceptée par une majorité du Grand Conseil pour demander au Conseil d'Etat de légiférer sur la question en ciblant précisément sur cette population, mais merci pour votre intervention.

Ma question porte sur les devoirs accompagnés.

La Commune d'Yverdon, par le biais du Service JECOS, propose effectivement aux enfants scolarisés de la 3P à la 8P un service de devoirs accompagnés.

Pour pouvoir bénéficier de ce soutien, les parents doivent s'inscrire à travers un formulaire qui est accessible sur le web, sur internet, et un délai d'inscription est précisé sur ce formulaire. Donc les parents doivent prendre connaissance de ce formulaire avant la fin de l'année scolaire pour inscrire leur enfant à l'année scolaire suivante. Ils ont un délai. Le délai a été fixé pour 2018 au 24 août, et passé ce délai, les parents ne peuvent plus inscrire leur enfant aux devoirs accompagnés.

Ce qu'il fait que de nombreux parents, à la rentrée scolaire, identifient un nouveau besoin pour leur enfant, souhaitent inscrire leur enfant aux devoirs accompagnés, mais ils doivent attendre, et le formulaire le précise d'ailleurs, ils doivent attendre malheureusement janvier 2019 pour pouvoir inscrire leur enfant aux devoirs accompagnés.

Alors souvent, nous avons à faire à des parents allophones qui n'ont peut-être pas bien compris le message qui était passé à travers le formulaire. Nous avons des parents qui arrivent à Yverdon et qui n'ont pas pu anticiper ce besoin. Et j'ai été sollicité, j'ai été approché par de nombreux parents et différents enseignants qui s'inquiètent de cette situation et qui voient des parents qui doivent renoncer aux devoirs accompagnés pour une application quelque peu rigide de cette directive et de ce formulaire d'inscription.

Alors on comprend la nécessité d'anticiper les besoins pour pouvoir planifier les réservations de salles, pour pouvoir identifier les adultes nécessaires pour permettre à ces devoirs accompagnés de se dérouler. Mais on pourrait s'attendre peut-être à un peu plus de souplesse dans la gestion de ces différentes situations.

Donc mes questions sont les suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance de cette situation ?
2. Envisage-t-elle de permettre aux parents ayant formulé une requête « hors délai » de

pouvoir bénéficier de ces mesures d'accompagnement ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

M. le Conseiller, effectivement c'est une année particulière parce que, je vais le prendre peut-être par le deuxième bout, jusqu'à présent nous encaissons les CHF 30.- annuels qui sont versés par les parents.

Cette année, nous avons modifié, cela veut dire que nous avons introduit ce système dans le système de facturation de la Commune. Ce qui fait que lorsque nous sommes arrivés à la fin du délai s'inscription, à savoir le, effectivement, 24 août, nous avons 550 élèves inscrits. Cela veut dire qu'à ce moment-là, pour nous il était impensable momentanément en tout cas d'accueillir encore plus d'enfants parce nous avons dû créer finalement 550 nouveaux débiteurs et ensuite faire les factures. Donc on a dit : pour l'instant on stoppe, sachant que les devoirs accompagnés commencent le 18 septembre, donc il fallait que tout ça se fasse jusqu'au 18 septembre y compris, comme vous l'avez dit, la création des groupes, trouver les personnes accompagnantes.

Et puis, actuellement nous avons 52 élèves en attente, et effectivement nous avons avancé la date du début janvier pour créer des nouveaux groupes pour accueillir ces élèves. On a annoncé cette date, voilà on aurait peut-être pu, je dirais agir autrement parce qu'on s'est dit : si on annonce le 1^{er} novembre, et puis qu'on n'y arrive pas et bien ça va être encore pire pour les parents.

Par contre, je suis d'accord avec vous que c'est trop long et j'ai demandé à mon service de mettre tout en œuvre pour les accueillir au plus vite ces 52 élèves dans des nouveaux groupes. Mais ça veut dire qu'il faut qu'on trouve les accompagnants.

Donc voilà, pour nous ce qui est important c'est qu'à partir de l'année prochaine, puisqu'une grande partie des débiteurs seront dans le système informatique, donc ça prendra moins de temps au niveau de l'administration pour nous. Nous envisageons effectivement mi-septembre la création des groupes et la première session finalement des devoirs accompagnés, et à la rentrée des vacances d'automne, soit un mois plus tard, la création de cette deuxième session, ce qui permettrait qu'effectivement qu'à la rentrée d'automne tous les élèves seraient pris en charge par les devoirs accompagnés.

Ensuite, il y a quelques situations particulières où les parents peuvent en parler à l'enseignante, qui en parle au doyen, et ensuite on voit éventuellement ce qu'on peut faire dans des situations extrêmement particulières, par exemple en emménagements en ville qui arrivent effectivement maintenant, et puis où là les parents finalement n'ont pas pu anticiper.

Voilà ce que je peux dire actuellement.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais remercier le Municipal pour sa réponse et surtout pour sa réactivité de différentes actions qui vont être mises en place qui permettront à de nombreux enfants qui aujourd'hui ne peuvent pas bénéficier de ces mesures d'accompagnement et qui devraient théoriquement attendre janvier 2019 de pouvoir en bénéficier rapidement. Je me réjouis aussi que l'on anticipe cette situation pour les années à venir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.7

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Objectif logement)

Une question qui porte sur le logement cette fois puisque la semaine passée le 4^e forum sur le logement a été organisé par le Canton de Vaud avec plus de trois cent participants, avec un certain nombre d'intervenants, des spécialistes de l'administration, des représentants des milieux immobiliers, avec toute une série de conférences, des ateliers, la thématique de ces assises était les nouveaux outils de la politique du logement avec de nouveaux outils qui ont été présentés suite au plébiscite populaire sur la Loi dur la promotion du parc locatif il y a quelques années.

Le Canton a mis en place différents outils qui permettent d'inciter les communes à mener une politique de développement des logements d'utilité publique. Alors logements d'utilité publique, on ne parle pas que de logements subventionnés, mais aussi de logements à loyer abordable destinés à la classe moyenne qui ne sont pas subventionnés, mais avec des loyers qui sont plafonnés.

Donc nous avons eu différentes présentations extrêmement intéressantes qui offraient des pistes aux communes pour permettre de développer ces outils et notamment un document qui est cofinancé par le Canton qui s'appelle « Objectif logement ». Donc les communes ont la possibilité de développer une stratégie en matière de logement avec une participation financière du Canton.

Cette démarche me semble particulièrement intéressante et j'aimerais savoir si la Municipalité d'Yverdon a envisagé d'entreprendre une telle démarche ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On a reçu ces documents sur les LUP, ces documents ont été non seulement fournis à tous les Députés, mais en plus de ça M. CZÁKA a assisté à cette conférence, il est revenu avec toute une série de documents et évidemment la Municipalité va se pencher sur les travaux qui ont été présentés à ce moment-là. Et puis on verra comment on peut intégrer ça dans la réflexion au niveau de nos différents services.

Mme la Municipale la Municipale Gloria CAPT :

Oui, mais la réflexion a déjà commencé. Du reste la Municipalité a déjà reçu un rapport sur cette question et des points complémentaires, notamment sur des articles qui doivent être mis en œuvre dans les deux ans sont actuellement à l'étude. Il y a une commission qui a été mise sur pied par mes soins dans le service pour y réfléchir.

Donc oui, bien sûr, c'est évidemment quelque chose que l'on a suivi déjà en amont et que nous continuons à suivre puisqu'il y a des mises en route qui doivent être faites, donc tout à fait.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie la Municipalité pour cette réponse. Je me réjouis de ses annonces et comprends par là que la Municipalité profitera des cofinancements cantonaux pour établir une stratégie en matière de politique du logement.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à

la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

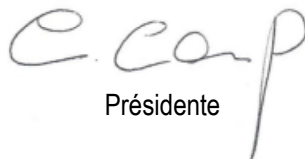
Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} novembre 2018 à 20 heures.

Il est 22h21 et je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP


Présidente



Anne LEUENBERGER


Secrétaire